

31/12/00
1. Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
01, Rue de Capucines A lant
B 7019
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Document :	Depot effectué par :
! 21 Conseil d'Administration ! SOCIETE ANONYME D'ALEX "LESCAIL" ! 200 RUE DE ROUBAIX ! ! ! 59000 TOURCOING	! SA Conseil d'Administration ! SOCIETE ANONYME D'ALEX "LESCAIL" ! 200 RUE DE ROUBAIX ! ! ! 59000 TOURCOING

N° SIREN 200 : ROUBAIX - TOURCOING B 475 680 915 <1366/1971520000>

Actes déposés le 21/02/2001 Numéro : 0100910

! 21 CONSEIL ADMINISTRATION du 21/12/2000
! - NOMIN. DIRECTEUR GENERAL
! - NOMIN. ADMINISTRATEUR
! - NOMIN. PRESIDENT DIRECTEUR SAL

! 2001 2002 du 20/12/2000
! RESIGNATION REPRESENTANT PERMANENT

Le Greffier,

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

**LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE**

**COMPAGNIE MÉTROPOLITAINE
D'INVESTISSEMENT
CMI**

DESIGNATION DE REPRESENTANT PERMANENT

Je soussigné Jean-Pierre GUILLON, agissant en Qualité de Président du Conseil d'Administration de la société Compagnie Métropolitaine d'Investissement, elle même Membre du Conseil d'Administration de la société anonyme d'HLM LOGICIL, Société anonyme au capital social de 500 000 F , siégeant au 200, rue de ROUBAIX – 59200 TOURCOING, inscrite au RCS de Roubaix-Tourcoing sous le N°B 475 680 815,

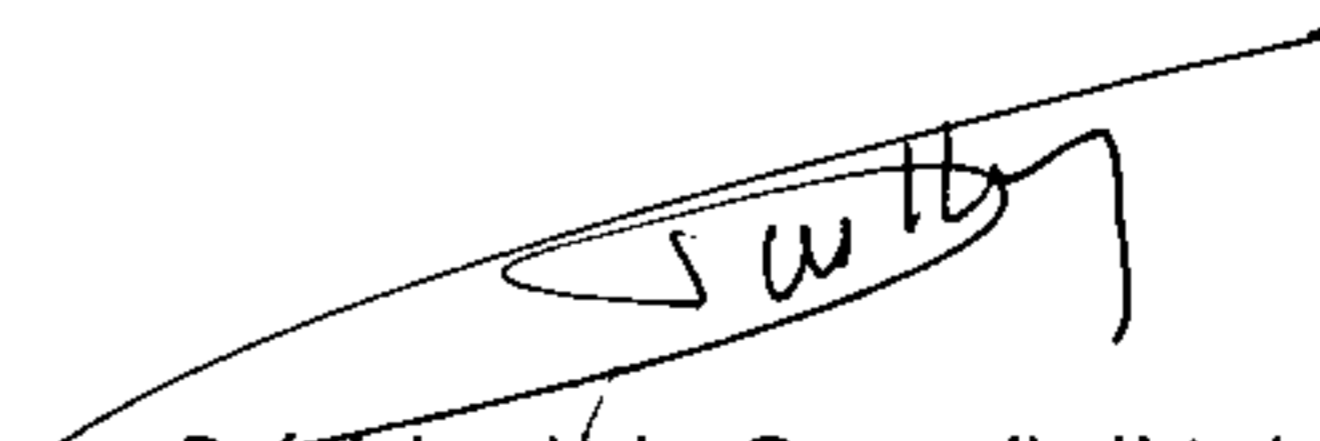
Désigne Bernard LIS, né le 08.10.1946 à MOYVILLIERS (60), de nationalité Française, demeurant 35, Place Louise de BETTIGNIES – 59000 LILLE

En qualité de Représentant Permanent de la société CMI audit Conseil.

Fait à Marcq,

Le 27.11.2000

Jean-Pierre GUILLON,



Président du Conseil d'Administration

LA MAISON DESENTREPRISES ET TECHNOLOGIES NOUVELLES

DESIGNATION DE REPRESENTANT PERMANENT

Je soussigné Jean-Pierre GUILLON, agissant en Qualité de Président du Directoire de la Maison des Entreprises et Technologies Nouvelles (METN), Association loi 1901, elle même Membre du Conseil d'Administration de la société anonyme d'HLM LOGICIL, Société anonyme au capital social de 500 000 F , siégeant au 200, rue de ROUBAIX – 59200 TOURCOING, inscrite au RCS de Roubaix-Tourcoing sous le N°B 475 680 815,

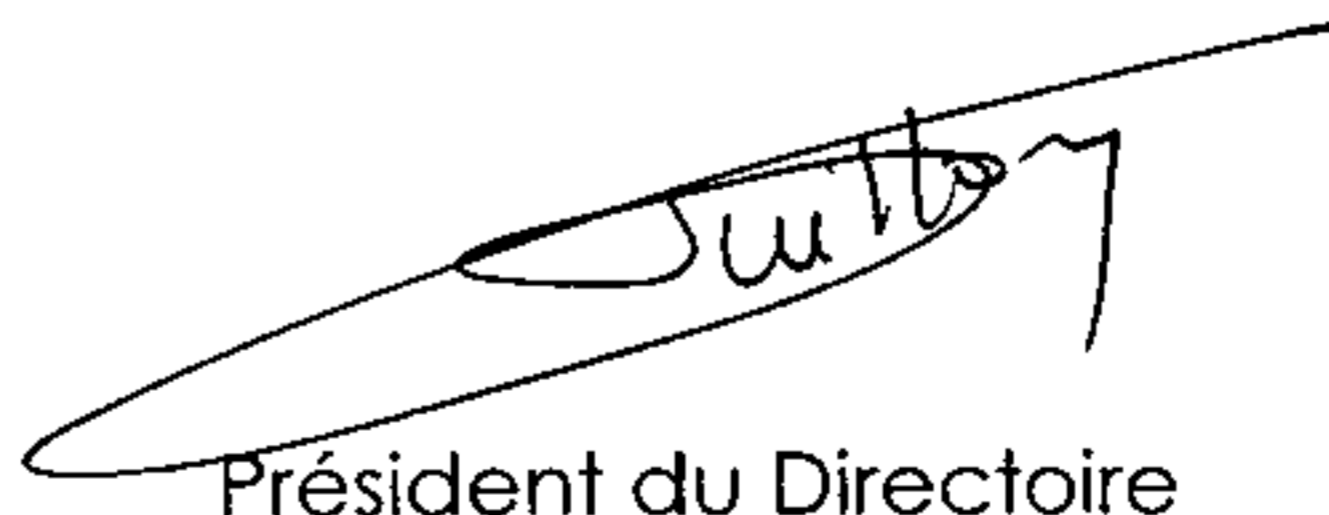
Désigne Xavier WALLAERT, né le 08.09.1941 à BRIVE LA GAILLARDE (19), de nationalité Française, demeurant 139, rue Guy MOQUET – 59420 MOUVAUX

En qualité de Représentant Permanent de l'Association METN audit Conseil.

Fait à Marcq,

Le 20.12.2000

Jean-Pierre GUILLON,



Président du Directoire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 DECEMBRE 2000**

Etaients présents :

M. Georges BECQUET
M. Antoine DERVILLE
M. Jean DECORNET
M. Patrick D'HONTE
M. Jean DUBOIS
M. Bernard LIS
Mme Marie-Paule MONTAGNE
M. Jacques PAGLIERO
M. Gérard POLLET
M. Jean QUENSIERRE
M. Edmond TROFFAES
M. Bernard VANSCHAMELHOUT
M. Xavier WALLAERT

Est représenté :

M. Henri FELTZ

Etaients également présents :

M. Bruno COGNAT
M. Julien CHOLLE
M. Pierre SANDER
Mme Christine BASSANI
M. Guy DEFORCHE
M. Philippe DEBACKER
M. Philippe VERMEULEN

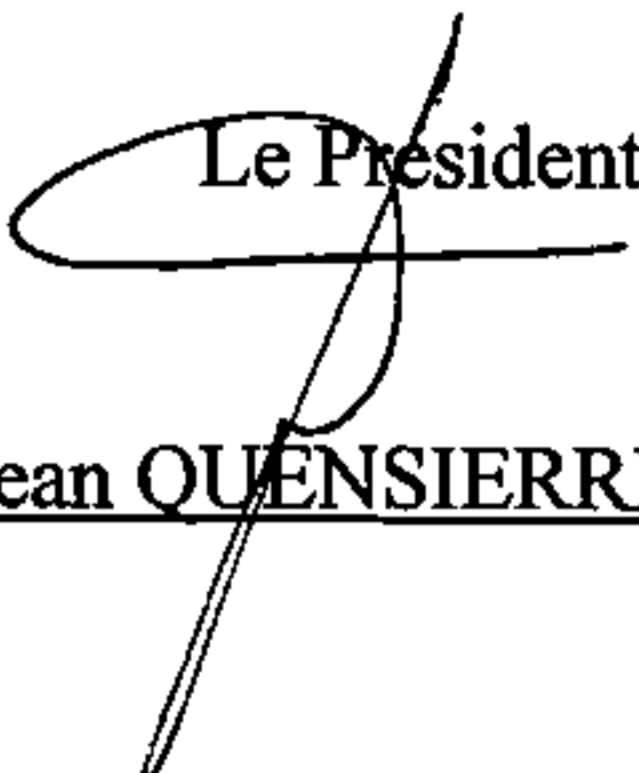
**DEMISSION DE DEUX ADMINISTRATEURS ET COOPTATION D'UN NOUVEL
ADMINISTRATEUR**

Lors de la présente séance :

- Monsieur Georges BECQUET remet sa démission en tant qu'administrateur, aux Membres du Conseil qui en prennent acte,
- Monsieur le Président du Conseil informe de la démission du Consortium de l'Industrie Textile en tant qu'administrateur, aux Membres du Conseil qui en prennent acte,

- sur proposition qui leur est faite, Messieurs les Administrateurs, autorisent le prêt par la C.M.I. (Compagnie Métropolitaine d'Investissement) de 2 actions à Monsieur Jean QUENSIERRE,
- sur proposition qui leur est faite, Messieurs les Administrateurs cooptent Monsieur Jean QUENSIERRE en tant qu'administrateur en remplacement du Consortium de l'Industrie Textile, administrateur démissionnaire.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

Jean QUENSIERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 DECEMBRE 2000**

Etaient présents :

M. Georges BECQUET
M. Antoine DERVILLE
M. Jean DECORNET
M. Patrick D'HONTE
M. Jean DUBOIS
M. Bernard LIS
Mme Marie-Paule MONTAGNE
M. Jacques PAGLIERO
M. Gérard POLLET
M. Jean QUENSIERRE
M. Edmond TROFFAES
M. Bernard VANSCHAMELHOUT
M. Xavier WALLAERT

Est représenté :

M. Henri FELTZ

Etaient également présents :

M. Bruno COGNAT
M. Julien CHOLLE
M. Pierre SANDER
Mme Christine BASSANI
M. Guy DEFORCHE
M. Philippe DEBACKER
M. Philippe VERMEULEN

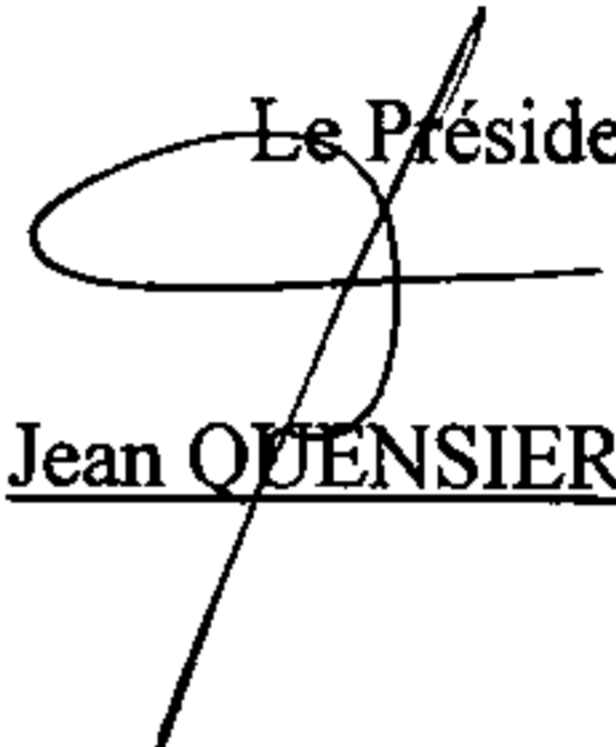
**DEMISSION DE DEUX ADMINISTRATEURS ET COOPTATION D'UN NOUVEL
ADMINISTRATEUR**

Lors de la présente séance :

- Monsieur Georges BECQUET remet sa démission en tant qu'administrateur, aux Membres du Conseil qui en prennent acte,
- Monsieur le Président du Conseil informe de la démission du Consortium de l'Industrie Textile en tant qu'administrateur, aux Membres du Conseil qui en prennent acte,

- sur proposition qui leur est faite, Messieurs les Administrateurs, autorisent le prêt par la C.M.I. (Compagnie Métropolitaine d'Investissement) de 2 actions à Monsieur Jean QUENSIERRE,
- sur proposition qui leur est faite, Messieurs les Administrateurs cooptent Monsieur Jean QUENSIERRE en tant qu'administrateur en remplacement du Consortium de l'Industrie Textile, administrateur démissionnaire.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

Jean QUENSIERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 DECEMBRE 2000**

Étaient présents :

M. Georges BECQUET
M. Antoine DERVILLE
M. Jean DECORNET
M. Patrick D'HONTE
M. Jean DUBOIS
M. Bernard LIS
Mme Marie-Paule MONTAGNE
M. Jacques PAGLIERO
M. Gérard POLLET
M. Jean QUENSIERRE
M. Edmond TROFFAES
M. Bernard VANSCHAMELHOUT
M. Xavier WALLAERT

Est représenté :

M. Henri FELTZ

Étaient également présents :

M. Bruno COGNAT
M. Julien CHOLLE
M. Pierre SANDER
Mme Christine BASSANI
M. Guy DEFORCHE
M. Philippe DEBACKER
M. Philippe VERMEULEN

<p>NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ET DELEGATIONS DE POUVOIRS</p>
--

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration donne mandat à Monsieur Bruno COGNAT, qui accepte, d'assister le Président à titre de Directeur Général.

Cette nomination prend effet au 1^{er} Janvier 2001 jusqu'à l'expiration du mandat du Président en exercice.

A cet effet les pouvoirs suivants lui sont donnés :

- 1 - conclure et signer tous contrats nécessaires à l'activité de la société
- 2 - établir les programmes de travaux à exécuter, faire réaliser en général toutes constructions, aménagements et réparations, passer tous marchés
- 3 - acheter, vendre, échanger à l'exception des actifs immobiliers
- 4 - consentir et accepter tous baux et locations sans promesse de vente, à l'exception de tout bail à construction, de tout bail emphytéotique
- 5 - signer tous accords collectifs relatifs à la location immobilière ainsi que tous accords avec l'Etat et les Collectivités relatifs à la location immobilière, et toute promesse de vente portant sur un bien immobilier
- 6 - requérir tous privilèges ou hypothèques et consentir tous désistements
- 7 - ester en justice devant toutes juridictions judiciaires, administratives, de droit commun et d'exception, pour toutes affaires dont l'intérêt en jeu n'est pas supérieur à 1 million de Francs, exercer toutes actions soit en demandant, soit en défendant, transiger, compromettre, acquiescer jusqu'à 500.000 Frs par affaire
- 8 - établir tout dossier de financement et souscrire tout emprunt pour un montant inférieur à 30.000.000 Frs par opération
- 9 - souscrire toutes polices d'assurances corrélativement aux différentes activités de la société
- 10 - établir et signer tous documents visés par les lois et règlements relatifs à l'activité immobilière de la société, notamment toutes pièces administratives
- 11 - établir et signer toutes déclarations administratives visées par les lois et règlements en vigueur
- 12 - assurer la gestion du personnel
- 13 - faire ouvrir tous comptes en banque, les faire fonctionner ainsi que ceux déjà existants

A cet effet verser toutes sommes au crédit desdits comptes, retirer toutes sommes portées à ce crédit, partiellement ou totalement, soit par retrait effectif, soit par virement à tout autre compte, émettre, signer et endosser tous chèques, signer tous mandats, reçus ou ordres de virement, se faire délivrer tous carnets de chèques

- 14 - souscrire, accepter, endosser tous effets de commerce, présenter tous bordereaux à l'encaissement
- 15 - négocier tous effets de commerce, présenter tous bordereaux à l'escompte

- 16 - déposer et retirer tous titres et valeurs, signer tous récépissés ou reçus, en donner décharge
- 17 - demander le transfert ou la conversion au porteur de tous titres nominatifs, requérir le remboursement de tous titres amortis
- 18 - faire tous emplois de fonds, donner tous ordres de bourse
- 19 - donner toutes cautions ou avals pour garantir tous engagements pris par des tiers, affecter toutes valeurs ou créances en nantissements à la garantie de toutes opérations effectuées au nom de la société ou au nom de tous les tiers, les aliéner
- 20 - solliciter toutes ouvertures de crédit en banque, les utiliser
- 21 - faire ouvrir tous comptes de chèques postaux
- 22 - demander à toute banque de donner sa caution auprès de toutes les administrations et de tous tiers, louer tous coffres, y accéder, ainsi qu'à tous coffres déjà loués, résilier toutes locations, substituer en faveur de tous mandataires

Il confirme que ces pouvoirs comprennent également les pouvoirs de donner ou retirer bonnes et valables quittances et décharges de toutes sommes reçues ou payées, consentir toutes mentions et subrogations avec ou sans garantie, se désister avec ou sans paiement de tous droits, actions, privilèges et hypothèques, donner également avec ou sans constatation de paiement mainlevées de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements quelconques, consentir à toutes antériorités, toutes restrictions et limitations de privilège et d'hypothèque, faire ou accepter toutes offres, opérer le retrait de toutes sommes consignées, remettre ou se faire remettre tous titres et pièces, en donner ou retirer décharge

- 23 - signer tous actes dans la limite de la présente délégation

Des subdélégations de pouvoirs précises et limitées pourront être données par Monsieur Bruno COGNAT, en accord avec Monsieur le Président.

Cette délégation est révocable en tout ou en partie à tout moment, elle est octroyée pour la bonne marche de la société LOGICIL dans son intérêt et dans la limite de son objet social

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,


Jean QUENSIERRE